

<https://www.francetransactions.com/actus/news-epargne/ISF-Emmanuel-Macron-se-dit-blesse-des-attaques-injustes.html>



ISF : Emmanuel Macron se dit blessé des attaques injustes

- ð Actualités - ° Actualités Epargne -



Publication date: jeudi 2 juin 2016

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

ISF : Emmanuel Macron se dit blessé des attaques injustes

"Je suis aujourd'hui blessé des attaques injustes parce que j'ai toujours payé mes impôts, je n'ai jamais fait l'objet d'un redressement fiscal", a déclaré M. Macron en marge d'une visite sur un site de chimie près de Lyon.

"Je me suis toujours conformé à mes obligations, que ce soit fiscales ou en matière de conflit d'intérêts. J'ai répondu constamment à toutes les demandes de l'administration fiscale, de la Haute Autorité de la transparence de la vie publique, comme tous les décideurs", s'est défendu le ministre de l'économie venu présider le comité stratégique de la filiale "Chimie et matériaux" sur le site Arkema à Pierre-Bénite.

"Il y a des gens qui veulent créer des polémiques, il y a manifestement une volonté qui arrive à un moment qui n'est pas innocent, après, je ne sais pas d'où ça vient et j'ai autre chose à faire que de m'en préoccuper", a indiqué M. Macron. "Ma famille n'a pas fait le choix de rendre sa vie transparente et donc c'est ça qui me déplait dans cette affaire", a-t-il ajouté.

"Je considère qu'il y a une saine exigence de nos concitoyens pour la transparence, et j'y tiens, mais, de l'autre côté, il y a une société du soupçon et du déballage pour laquelle je n'ai aucune indulgence", a-t-il complété.

Mediapart et le Canard Enchaîné ont révélé mardi que le ministre allait devoir payer l'ISF de façon rétroactive, des vérifications menées par le fisc ayant conduit à réévaluer le patrimoine de son couple.

L'ancien banquier d'affaires de Rothschild, entré au gouvernement en août 2014 après avoir occupé pendant deux ans le poste de secrétaire général adjoint de l'Élysée, n'était jusque-là pas assujéti à l'ISF, payé par les ménages disposant d'un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros.